

## FICHE DE PRESENTATION

Composante ou Service à l'origine de la demande : VP CFVU

Suivi du dossier assuré par (prénom, NOM & et adresse de courriel) : Michel Magnien et Samia Hasnaoui ([michel.magnien@sorbonne-nouvelle.fr](mailto:michel.magnien@sorbonne-nouvelle.fr) ; [samia.hasnaoui@sorbonne-nouvelle.fr](mailto:samia.hasnaoui@sorbonne-nouvelle.fr) )

**Point à l'ordre du jour : 1 -Mesures pédagogiques et organisationnelles d'urgence, en lien avec la répartition des salles au sein du Campus Nation, au premier semestre 2022-2023**

Pour :

INFORMATION

VOTE

Contexte :

Étant donné le manque annoncé de salles de petite et de moyenne capacité (on en compte une trentaine en moins de disponibles par rapport aux anciennes implantations), et étant donné les difficultés rencontrées par les composantes et le service du planning pour élaborer de concert les emplois du temps du premier semestre 2022-23, il est proposé à la CFVU de prendre un certain nombre de mesures en vue de garantir le bon déroulement des inscriptions pédagogiques, et, partant, la reprise générale des cours à la date prévue (le lundi 19 septembre).

L'offre de formation actuelle est régie par le cadrage voté en CFVU le 8 décembre 2017, notamment concernant :

- la fermeture des TD de Licence dont le nombre d'inscrits est inférieur à 18
- la fermeture des séminaires de Master dont le nombre d'inscrits est inférieur à 10
- la capacité maximale des groupes de TD (44 inscrits)

Délibération sur :

1. Sur la base des inscriptions pédagogiques constatées en 2021-2022, le cadrage voté par la CFVU du 8 décembre 2017 s'applique par anticipation et implique la fermeture des TD de Licence qui comptaient moins de 18 inscrits à la rentrée 2021, à la réserve des formations qui totalisaient moins de 18 étudiants (dites "formations à petits effectifs"), des UE pour lesquelles la Sorbonne Nouvelle est liée à d'autres établissements par conventionnement, et des pratiques sportives ou artistiques.
2. Sur la base des inscriptions pédagogiques constatées en 2021-2022, le cadrage voté par la CFVU du 8 décembre 2017 s'applique par anticipation : fermeture des séminaires de Master qui comptaient moins de 10 inscrits à la rentrée 2021, à la réserve de ceux des Parcours qui comptaient au total moins de 10 étudiants et des Masters mutualisés (par ex. Masters MEEF).
3. Pour les UE à choix : division stricte des IP par 44 (**même en Lansad**) : par ex. 340 inscrit.e.s / 44 = 7,7 => 8 TD ouverts et pas un de plus, Le nombre de places dans les UE dispensées à choix doit être strictement égal au nombre d'étudiant.e.s concerné.e.s par les UE, c'est-à-dire qu'il faut prendre en considération l'ensemble de la cohorte. Ce cadrage s'applique également aux UE fondamentales quand elles donnent lieu à un choix de programme.

4. Les UE suivantes gérées par le BET seront dispensées en distanciel asynchrone:
  - MTTU,
  - UE C1-C2 en licence anglais et espagnol LANSAD,
  - UE B2-C1 en master anglais LANSAD,
  - UE libres
  
5. Pour chaque licence, une UE fondamentale (UE de majeure qui concerne l'ensemble de la cohorte) passe en distanciel asynchrone à chaque semestre de chaque année (6 par diplôme en tout). Il revient aux départements de choisir les UE les plus à même d'être dispensées dans ce mode. Idéalement, on évitera les UE qui sont offertes en mineure. A défaut, certain.e.s étudiant.e.s devraient suivre deux UE à distance au lieu d'une. Les 1ères années de Licence portées par Arts et Média sont exclues de cette mesure, ces formations comprenant déjà plusieurs cours dispensés à distance suite à l'indisponibilité des amphithéâtres.
  
6. Dans chaque année de Master, un CM de premier semestre doit passer à distance.
  
7. En vue de constituer les emplois du temps du second semestre, les fiches de voeux des EC devront nécessairement être constituées ainsi :
  - proposer des plages horaires qui couvrent le triple du service hebdomadaire (par ex. 18 heures proposées pour 6 h. d'enseignement dans la semaine)
  - proposer un créneau qui commence à 8h
  - proposer un créneau qui finit à 21h
  - proposer un créneau le samedi

Les Départements veilleront à ce que, sauf demande expresse de leur part, les enseignants n'aient pas cours dans la même journée à 8h et jusqu'à 21h. Si un EC est volontaire pour enseigner le samedi, il aura l'assurance de n'avoir cours ni à partir de 8h, ni jusqu'à 21h un autre jour de la semaine.